Nations Unies A/60/7/Add.33

Assemblée générale

Distr. générale
27 février 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session
Point 124 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Sécurité et continuité des opérations informatiques et reprise après sinistre

Trente-quatrième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la note du Secrétaire général intitulée « Sécurité et continuité des opérations informatiques et reprise après sinistre » (A/60/677).

2. La note avait été présentée en application de la résolution 59/276, du 23 décembre 2004 (sect. XI, par. 47), dans laquelle l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixantième session les conclusions d'une étude technique concernant la sécurité des opérations informatiques, leur continuité et la reprise après sinistre, assorties de propositions chiffrées et d'un calendrier de mise en œuvre.

3. Le Secrétariat a, à la demande du Comité, informé celui-ci de ce qui suit :

a) Une enquête visant à évaluer les opérations de tous les lieux d'affectation avait été réalisée et avait confirmé les prévisions initiales, selon lesquelles le montant total nécessaire pour financer un mécanisme propre à assurer, à l'échelle mondiale, la continuité des opérations et leur reprise après sinistre serait compris entre 30 et 35 millions de dollars (voir aussi A/60/677, par. 1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1);

b) Le Secrétariat avait effectué sa propre analyse du matériel et des logiciels informatiques, mais n'avait pas les compétences nécessaires pour analyser les pratiques optimales du secteur privé;

c) Les normes établies en matière de continuité des opérations avaient des incidences considérables du point de vue de la conception et des coûts. Les travaux d'étude devaient se poursuivre pour que les différentes options puissent être définies, et leur coût déterminé, ce qui expliquait que le Secrétariat ait demandé que le délai soit prolongé jusqu'à la soixante et unième session;

06-25506 (F) 020306 020306

d) Le montant de 250 000 dollars inscrit au chapitre 28 D du budget (Bureau des services centraux d'appui) serait, le cas échéant, utilisé pour financer les services de conseillers techniques indépendants spécialistes des pratiques suivies dans le secteur informatique pour le transfert de données et le regroupement des centres de données.

4. **Le Comité consultatif compte que dans les prochains rapports sur l'informatique, il sera tenu compte des efforts déployés dans toute l'Organisation pour présenter l'information de façon claire, concise et aisément accessible, quel que soit le sujet.**

5. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat avait collaboré de près avec le Département des opérations de maintien de la paix, les organismes sis à New York et la Cour internationale de Justice. **Le Comité engage vivement le Secrétariat à s'efforcer d'apprendre quels enseignements ont tiré de leur expérience d'autres entités appartenant ou non au système des Nations Unies, par exemple le Programme des Nations Unies, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation de coopération et de développement économiques (qui a réalisé une étude dans ce domaine).**

6. **Le Comité consultatif note que les dépenses afférentes à la réalisation de l'étude, soit 250 000 dollars, seront financées au moyen de l'enveloppe globale approuvée pour l'exercice 2006-2007 au titre du chapitre 28 D (Bureau des services de contrôle interne) et qu'il en sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice (A/60/677, par. 4). Le Comité compte qu'un rapport détaillé sera présenté au plus tard en septembre 2007, compte tenu du plan-cadre d'équipement.**